

Situation des ongulés sauvages dans le département des Alpes Maritimes



par Daniel SIMÉON*

1. Introduction

Le département des Alpes Maritimes abrite actuellement 6 espèces d'ongulés sauvages dont le mouflon méditerranéen *Ovis gmelini musimon* x *Ovis sp.* (CUGNASSE 1994), le chamois *Rupicapra rupicapra*, le bouquetin des Alpes *Capra ibex*, le cerf élaphe *Cervus elaphus*, le chevreuil *Capreolus capreolus* et le sanglier *Sus scrofa*.

A l'exception du mouflon introduit récemment, les 5 autres espèces étaient anciennement présentes dans les Alpes Maritimes. Le cerf élaphe est effectivement cité dès le Pléistocène moyen dans la grotte du Lazaret à Nice (BOUCHUD 1976). Il est signalé à Gréolières sur le massif du Cheiron pour l'Épipaléolithique, soit

entre 10.000 et 12.000 ans avant notre ère en présence du Bouquetin des Alpes (BINDER com. or. et HELMER in litteris). Le cerf, le chevreuil, le chamois et le sanglier sont également mentionnés pour le Néolithique ancien à Saint Vallier de Thiey (HELMER 1991). Divers sites de fouilles paléontologiques révèlent d'ailleurs la présence ancienne de ces espèces sur le département et la région (HELMER in litteris). Le cerf et le chevreuil se seraient maintenus dans les Alpes Maritimes au moins jusqu'au XVI^{ème} siècle (JEANCARD 1951). Ces deux cervidés sont signalés en diverses localités du département du Vaucluse entre le XII^{ème} et le XVII^{ème} siècle (CUGNASSE & CHIAPPIN 1992, GAGNIERE 1940), de même que le chamois en 1483 sur le Ventoux (GAGNIERE 1940) ce qui atteste bien de leur présence en Provence jusque dans un passé récent.

Néanmoins au XIX^{ème} siècle, le bouquetin, le chevreuil et le cerf ne sont plus cités pour le département des

Alpes Maritimes (VERANY 1862) sans que l'état actuel de nos connaissances nous permettent de préciser pour autant l'époque exacte de leur disparition. Durant la même période, le sanglier apparaît cantonné à la région grasseoise et le chamois plus particulièrement au vallon de "Moliéras" sur le massif du Mercantour (VERANY 1862). A la fin du XIX^{ème} siècle, seules deux espèces d'ongulés sauvages sont donc encore présentes dans le département et semble-t-il, avec des effectifs restreints. Toutefois sous l'effet de divers éléments, la situation de ces espèces s'est à nouveau inversée au cours de cette fin du XX^{ème} siècle.

Cet article présente succinctement la répartition actuelle de ces 6 ongulés sauvages pour les Alpes maritimes ainsi que les principaux éléments à l'origine de ce renouveau. Pour le chevreuil et le sanglier, les cartes de répartition ont été dressées à l'échelle communale afin de palier à la difficulté de scinder leur large distribution en différentes populations.

* Fédération des chasseurs des Alpes Maritimes
46, rue Auguste Péguier - 06200 Nice

2. Présentation du département



Fig. 1 : Situation géographique du département des Alpes Maritimes et zone à forte urbanisation (en grisé).

Le département des Alpes Maritimes se situe à l'extrême sud-est de la France continentale, là où les derniers contreforts sud de l'Arc Alpin viennent s'échouer dans la Méditerranée (Cf. Fig.1). Il présente une orographie tourmentée qui s'élève rapidement. Moins de 50 km séparent la mer de la cime du Gélas, plus haut sommet du département qui culmine à 3143 mètres.

D'une superficie d'environ 4.000 km², les Alpes Maritimes sont parmi les plus petits départements de France. Elles comptent environ 900 000 habitants, soit une densité de plus de 200 habitants au km² (INSEE-SCEES 1988). Cependant, cette population se concentre pour l'essentiel sur la bordure littorale avec localement une densité record de presque 1200 habitants au km². A l'inverse, l'arrière pays ne compte qu'une moyenne de 15 habitants au km². Ainsi, derrière cette bande côtière surpeuplée et fortement urbanisée se cache toute une succession de vallées et de massifs de

moyennes et de hautes montagnes qui hébergent un patrimoine naturel remarquable.

Terre de contraste, les Alpes Maritimes abritent en effet plus de 2600 espèces végétales ce qui représente environ 60% de la flore française. Les communautés d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et de batraciens, ainsi que les invertébrés reflètent également très bien l'originalité de ce département.

Les Alpes Maritimes abritent tous les étages de végétation et recellent une très grande diversité de paysages. En peu de distance, on passe de l'étage méditerranéen à l'étage nival. La nature du substrat, la topographie, l'importance du dénivelé, le maintien ou l'abandon d'une activité agricole ou pastorale sont autant d'éléments qui contribuent à façonner une physionomie spécifique à chaque massif. Aucune des principales vallées du département n'est d'ailleurs similaire à une autre, et chaque massif présente ses propres particularités.

3. Les ongu- lés sauvages

3.1. Le mouflon

Les éléments relatifs aux premiers lâchers de mouflon en provenance des enclos de Cadarache et de Chambord diffèrent quelque peu selon l'origine des sources. Les recherches bibliographiques et d'archives en cours de réalisation risquent donc de modifier quelques unes des données historiques présentées ici (CUGNASSE com. or.).

Entre 1949 (ou 1950) et 1989, 236 mouflons sont lâchés sur 11 sites concernant 10 communes du département des Alpes Maritimes. Sept opérations d'introduction furent réalisées de façon officielle grâce à la collaboration de différents organismes habilités qui sont selon le site et l'époque le Conseil Supérieur de la Chasse, la Fédération des Chasseurs des Alpes Maritimes, les associations de chasse locales, l'Office National de la Chasse et le Parc National du Mercantour. Les trois autres lâchers seront effectués par des associations de chasse communales. L'un de ces lâchers sera réalisé avec des mouflons achetés à un éleveur de gibier et les deux autres avec des animaux issus d'un zoo appartenant à la Principauté de Monaco. A ces 236 mouflons viennent également s'ajouter un effectif inconnu d'individus échappés de ce même zoo et qui ont fait souche.

L'origine des mouflons introduits est assez diverse puisque 67 sont issus de 3 enclos (Cadarache, Chambord, Ventajols), 46 d'un zoo (Principauté de Monaco) et 123 proviennent des réserves nationales de chasse du Caroux et des Bauges. A l'exception d'un seul individu de l'enclos de Cadarache, aucun de ces mouflons lâchés, dénommés couramment et par erreur "mouflon de Corse", ne proviendrait toutefois de la souche Corse (CUGNASSE 1993a et 1993b). Les populations actuellement présentes dans les Alpes Maritimes ont effectivement pour origine des individus qui sont le produit de croisements entre divers mouflons (dont les mouflons de Sardaigne et de Corse) et des moutons domestiques (CUGNASSE sous presse).



Fig. 2 : Répartition du mouflon *Ovis gmelini musimon x Ovis sp.* dans le département des Alpes Maritimes.



Fig. 3 : Répartition du cerf élaphe *Cervus elaphus* dans le département des Alpes Maritimes.

Les mouflons en provenance du zoo de la Principauté de Monaco présentent un phénotype comparable au mouflon méditerranéen mais leur souche nous est inconnue.

Le nombre d'animaux introduits sur chacun de ces sites varie de 6 à 47. Parmi ces tentatives d'acclimatation, deux réalisées avec des mouflons de l'enclos de la Principauté de Monaco se sont soldées par un échec. Le mouflon méditerranéen constitue aujourd'hui 6 populations distinctes dans le département (Cf. Fig.2). Trois se répartissent sur des zones de haute montagne du massif du Mercantour. La quatrième et la cinquième population se situent respectivement dans la vallée de l'Estéron et sur le massif du Tournairat où elles évoluent sur des secteurs de moyenne montagne aux influences méditerranéennes marquées. Quant à la sixième, elle se cantonne autour du Mont Agel sur la commune de Peille à quelques kilomètres seulement de la Méditerranée. La population présente dans la vallée de l'Estéron s'est constituée avec la fusion des trois opérations d'introduction conduites sur les communes de Briançonnet, des Mujouls et de Sigale. Un noyau d'une vingtaine d'individus

évolue dans le vallon de Demandols (commune de St. Etienne) suite au lâcher réalisé par l'association communale de chasse locale. Récemment, des mouflons en provenance du département des Alpes de Haute Provence sont également observés sur la commune d'Entraunes (vallée du Haut Var).

L'effectif minimum de mouflons présents dans le département des Alpes Maritimes est estimé à 1600 individus environ avant naissance. Avec un minimum de 800 animaux, la population de Haute-Tinée est actuellement la plus importante. Celle présente au Mont Agel sur la commune de Peille constitue la plus faible population avec environ 35 mouflons.

3.2. Le cerf

Le cerf a fait l'objet de 5 opérations de lâcher dont la première date de 1954 et la dernière de 1973 (LÉONARD & SIMÉON 1989). Ces opérations conduites par la Fédération des Chasseurs des Alpes Maritimes et les associations de chasse locales, se caractérisent par un nombre réduit d'animaux réintroduits puisque l'effectif lâché était compris entre 4 et

8 individus. Ces cerfs étaient originaires, pour partie, de l'enclos de Chambord et de la réserve nationale de la Petite Pierre (Bas-Rhin).

Seul le lâcher de 4 animaux réalisé en 1955 s'est soldé par un échec. Malgré le faible nombre d'animaux réintroduits, chacun des 4 autres lâchers ont cependant permis la constitution d'une population différente dont l'une s'est suffisamment développée pour permettre l'installation spontanée d'un noyau d'un minimum de 50 individus dans une vallée voisine. La population de cerf du massif du Cheiron qui atteint aujourd'hui l'effectif le plus important du département, illustre fort bien ce phénomène. En effet si 4 cerfs furent libérés dont 2 mâles et 2 femelles, seuls 3 animaux seraient réellement à l'origine de la constitution de cette population, forte de 600 individus, puisque un des mâles serait mort peu après le lâcher. Les Alpes Maritimes ont également bénéficié de l'extension des cerfs réintroduits en 1961 sur le massif de l'Estérel dans le département du Var.

A présent, le département des Alpes maritimes abrite donc 6 populations distinctes (Cf. Fig.3). L'espèce se répartit depuis le maquis à chêne liège



Photo 1 : Cerf brâmant

Photo D. Siméon

de l'Estérel jusqu'à l'étage alpin à plus de 2000 m d'altitude. Localement, le cerf peut être observé au-dessus de la limite supérieure de la forêt sur des zones d'alpage en compagnie de chamois. Il exploite aussi des sites rupestres ainsi que des milieux très ouverts de lande. Globalement, le cerf tend à agrandir son aire de répartition notamment sur les hautes vallées du département.

Les différents recensements aériens des populations de cerf, réalisés régulièrement depuis 1986 (SIMÉON & HOUARD 1992), permettent d'estimer entre 1000 et 1200 individus avant naissance l'effectif du département.

3.3. Le chevreuil

Mentionné dans les Alpes Maritimes au moins jusqu'au XVI^{ème} siècle pour la région de Grasse, le chevreuil semble toutefois absent du département au XIX^{ème} siècle (cf. infra) sans que l'époque exacte de sa disparition puisse être précisée. Au début de ce siècle, l'espèce n'est donc plus connue de mémoire d'homme. Le renouveau du chevreuil dans les Alpes Maritimes remonte donc à 1936 où sur l'initiative du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, un premier lâcher de 3 individus était réalisé. Par la suite, diverses opérations de

réintroduction furent entreprises, la dernière datant de 1995. L'ensemble de ces opérations peut être scindé en deux groupes :

- celles réalisées de 1936 à 1979 et caractérisées par un nombre réduit de chevreuils lâchés ;
- celles réalisées de 1983 à 1995 et comportant un effectif important d'animaux.

De 1936 à 1979, la Fédération des chasseurs a réalisé 22 lâchers répartis sur 18 communes. Le nombre de chevreuils réintroduits varie entre 2 et 8 par commune et totalise 73 individus. Parmi ces 22 lâchers, 17 se sont soldés par un échec. Le manque d'expérience de l'époque pour de telles translocations a fait défaut quant au choix de la période et du lieu de lâcher. En outre, le faible nombre d'animaux libérés sur les différents sites de réintroduction constitue certainement l'une des principales causes d'échec. Les pertes n'ont pu être effectivement compensées par le nombre trop faible d'animaux réintroduits. De même, dans le cas d'une importante dispersion des chevreuils lâchés, cet effectif réduit a sans doute pu représenter un handicap important pour les échanges entre individus de sexe différent. Néanmoins, la première opération de réintroduction effectuée en 1936 à partir seulement d'un mâle et de deux femelles fait exception. En effet, elle a permis la colonisation progressive de la vallée du Loup et de tout l'ouest de

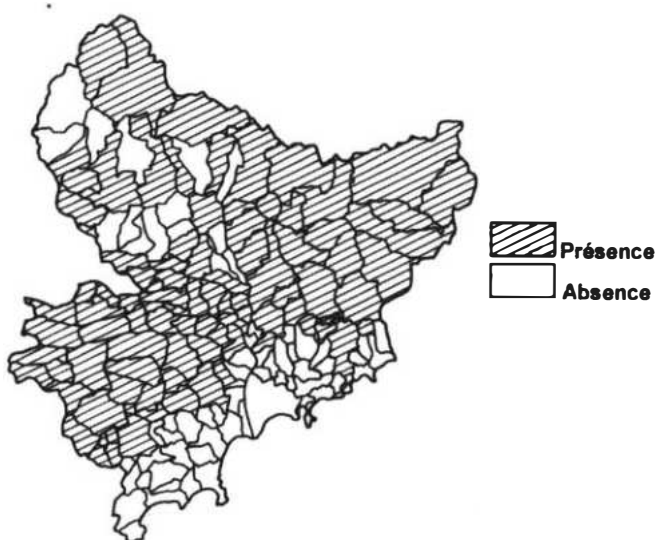


Fig. 4 : Répartition communale du chevreuil *Capreolus capreolus* dans le département des Alpes Maritimes



Photo 2 : Chevreuil.

Photo D. Siméon



Fig. 5 : Répartition du chamois *Rupicapra rupicapra* dans le département des Alpes Maritimes.



Fig. 6 : Répartition communale du sanglier *Sus scrofa* dans le département des Alpes Maritimes.

la vallée de l'Estéron mais également toute une zone contigue située dans les départements limitrophes du Var et des Alpes de Haute Provence.

Entre 1983 et 1986, l'Office National des Forêts a procédé à un lâcher de 20 animaux sur un site de la vallée de l'Estéron déjà occupé par l'espèce. Jusqu'à cette époque, le chevreuil s'est d'ailleurs cantonné essentiellement à la rive droite du fleuve Le Var. Un programme conséquent de translocations de chevreuils a donc débuté en 1991 sur l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs et en collaboration avec les associations de chasse, afin de favoriser l'extension spatiale du chevreuil sur l'ensemble du département. Vingt communes des Alpes maritimes ont ainsi bénéficié d'un lâcher minimum de 20 chevreuils ce qui a permis d'atteindre un effectif total de 538 animaux réintroduits.

Le chevreuil est actuellement réparti sur l'ensemble du département mais avec des niveaux de densité encore très disparates (Cf. Fig.4). Au sud, son aire de répartition se trouve d'ailleurs limité par l'urbanisation dense du littoral. L'espèce se rencontre dans tous les types de milieu, de l'étage méditerranéen à l'étage

montagnard. Au printemps et en été, l'espèce peut s'observer ponctuellement au-dessus de la limite forestière.

3.4. Le chamois

D'après VERANY (1862), le chamois apparaissait à la fin du XIX^{ème} siècle comme une espèce relativement rare et cantonnée pour le département. Le recueil de divers témoignages oraux semble confirmer une tendance simi-

laire à la fin des années 40 et attester du renouveau de l'espèce au cours des années 50 avec la création de la réserve nationale de chasse du Mercantour sur l'initiative du Conseil Supérieur de la Chasse, aujourd'hui agrandie au Parc National du Mercantour. Dans le même temps, de nombreuses réserves de chasse approuvées seront instituées sur divers massifs favorables à l'espèce sous l'impulsion de la Fédération des Chasseurs en collaboration avec



Photo 3 : Chamois en hiver (femelle et jeune)

Photo D. Siméon

les associations communales de chasse et l'Office National des Forêts. Cette politique conséquente de mise en réserve, toujours d'actualité, sera à l'origine de l'extension spatiale du chamois depuis le massif du Mercantour vers le sud du département. Les réserves de Pierlas et des 4 Cantons gérées par l'Office National de la Chasse contribueront aussi grandement au développement de l'espèce dans le moyen pays.

Durant cette même période, la réduction progressive du temps de chasse aboutira finalement à 11 jours par an ce qui favorisera également le développement de l'espèce. A présent, l'instauration du plan de chasse au chamois a remplacé depuis 1990 cette limitation du prélèvement dans le temps par l'octroi d'un prélèvement maximum autorisé pour chaque population de chamois.

La réalisation d'un renforcement de 2 noyaux de population grâce à la collaboration de la Fédération des Chasseurs des Alpes maritimes, du Parc National du Mercantour, de l'Office National des Forêts, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et des associations communales de chasse locales ont également permis de dynamiser l'espèce sur des massifs de moyenne montagne proche de la Méditerranée. La première fut réalisée sur le massif du Cheiron où 40 chamois capturés dans le Parc National du Mercantour seront lâchés pour moitié sur 2 sites,

respectivement en 1985 et en 1988 (SIMÉON 1993). La deuxième opération sera conduite sur la chaîne du Mont Vial-Mont Brune entre 1991 et 1992 où 27 animaux seront transloqués dont 19 en provenance du Parc National du Mercantour et 8 depuis la réserve nationale des Bauges.

A présent, le chamois occupe presque les deux tiers du département avec un nombre minimum estimé à 7000 individus environ bien que l'effectif présent sur certains massifs n'est pas encore connu (Cf. Fig.5). L'espèce se distribue depuis les plus hauts sommets du Mercantour jusque sur des massifs méditerranéens situés à quelques dizaines de kilomètres seulement de la Méditerranée. Localement, l'espèce évolue à des altitudes inférieure à 600 m dans des habitats méditerranéens où prédomine le chêne vert *Quercus ilex*.

3.5. Le sanglier

Le sanglier est présent sur l'ensemble du département dont il occupe indistinctement tous les habitats naturels disponibles (Cf. Fig.6). L'espèce a marqué un accroissement de ses effectifs dès le début des années 80 comme en témoigne l'augmentation des prélèvements cynégétiques depuis 1983 (Cf. Fig.7). Auparavant, sa présence était souvent sporadique sur de nombreux massifs du département.

Aucune opération de réintroduction

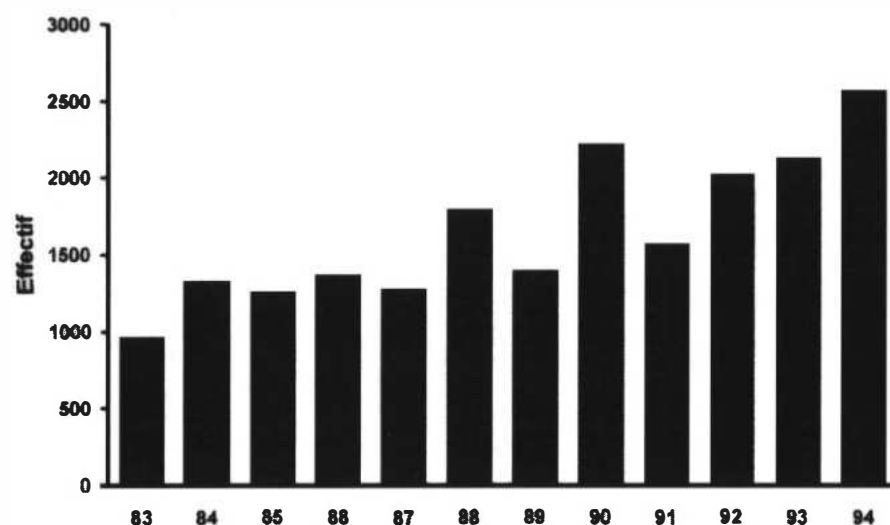


Fig. 7 : Evolution des prélèvements cynégétiques de sanglier *Sus scrofa* dans le département des Alpes Maritimes de 1983 à 1994.

ou de renforcement n'a été réalisée pour cette espèce bien que quelques lâchers clandestins puissent avoir eu lieu. Néanmoins, l'augmentation observée durant cette décennie semble surtout tributaire du réseau de réserves en place ainsi que de l'amélioration réglementaire de la pratique de la chasse. Les cultures faunistiques et l'aigrainage ont également largement profité au sanglier. On peut cependant considérer que toutes ces mesures n'auraient eu qu'un effet limité si la surface forestière du département n'avait cessé de s'accroître depuis le début de ce siècle, reconstituant ainsi un habitat favorable pour l'espèce.

3.6. Le bouquetin

Espèce protégée à l'échelon national, le bouquetin des Alpes a été réintroduit en 1920 sur le massif de l'Argentera (FORIANI 1974 in TERRIER 1992). Ce lâcher aboutit à l'installation d'une population forte d'environ 400 animaux au début des années 80 (TOSI & al. 1986) dont la moitié des individus passe la période estivale sur le versant français du Mercantour.

Face à la faible propension du bouquetin à coloniser de nouveaux territoires, le parc national du Mercantour et le parc naturel de l'Argentera procédèrent à plusieurs opérations de réintroduction dans les Alpes Maritimes franco-italiennes et les Alpes de haute Provence (ROSSI & TERRIER 1990, TERRIER 1992). L'accroissement des effectifs depuis le parc naturel de l'Argentera et la réalisation de ces lâchers sont à l'origine d'une extension spatiale et numérique de l'espèce dans les Alpes Maritimes durant ces dernières années. La distribution actuelle du bouquetin dans le département se limite à la seule chaîne du Mercantour avec la présence d'un nombre variable d'individus sur 5 sites distincts (Cf. Fig. 8). Malgré des échanges d'individus entre ces différents sites et la présence de mouvements saisonniers transfrontaliers, l'effectif de bouquetin peut être estimé en période estivale à 250 animaux environ pour le département des Alpes Maritimes (LEQUETTE com. or.).

4. Discussion

La déprise rurale du début de ce siècle est à l'origine d'un processus très marqué de reforestation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur où la surface forestière est passée de 589.670 ha en 1878 à 1.107.220 ha à la fin des années 80 (BARBERO 1992). Le département des Alpes Maritimes n'a pas été épargné par ce phénomène. En 1929, sa surface boisée couvrait 105.941 ha, soit 28% de sa superficie qui était à l'époque de 373.623 ha (JEAN 1937). En 1976, l'Inventaire Forestier National (1985-1986) donnait un taux de boisement de 40,7% qui, 9 ans après, couvrait déjà 44,5% des 429.858 ha du département. Bien que le mode d'estimation de la surface boisée puisse être quelque peu différent entre 1929 et le premier inventaire de 1976, ces données chiffrées sont néanmoins suffisamment significatives pour témoigner de l'importance du processus de reforestation entamé depuis le début de ce siècle et toujours d'actualité.

Les différentes opérations de lâchers de cervidés entreprises au cours de ces dernières décennies dans les Alpes du sud et notamment les Alpes Maritimes, se sont construites, de manière plus ou moins consciente, sur cette réduction drastique de l'activité rurale et sur la fermeture des milieux qui s'ensuivit. Elles répondaient effectivement au besoin de peupler un nouvel espace naturel vacant et de favoriser le retour de ces espèces, mais aussi au souci de compenser la diminution du petit gibier. Elles représentent donc bien une réponse à la déprise rurale même si le motif initial consistait à accroître le potentiel cynégétique. En d'autres termes, une prise de conscience sur la nécessité de restaurer les populations de ces ongulés sauvages n'aurait sans doute pas suffi à assurer leur retour si l'occupation de l'espace rural était aujourd'hui aussi forte qu'il y a 100 ans. La désertification humaine des montagnes et ce processus de reforestation ont également contribué au renouveau d'espèces comme le sanglier et le chamois. En effet, ces espèces n'ont jamais disparu du département mais elles présentaient néanmoins au début du siècle une distribu-



Photo 4 : Bouquetin.

Photo D. Siméon

tion restreinte et des effectifs apparemment très réduits. L'augmentation des surfaces en réserves entrepris depuis les années 50 (réserves de chasse et de faune sauvage et parc national) a également joué un rôle déterminant dans le développement des ongulés sauvages (HOUARD & SIMÉON 1992). A présent, les zones en réserve dans le département des Alpes Maritimes couvrent environ 71.000 ha ce qui représenterait approximativement 24% du domaine utilisable par les ongulés sauvages, toutes espèces confondues.

La forte déprise rurale du milieu montagnard a contribué à l'augmentation de la biodiversité en favorisant le développement des ongulés sauvages et, d'une manière générale, l'extension ou le retour de vertébrés terrestres inféodés au milieu forestier.

Néanmoins, si le processus de reforestation présente des aspects positifs, sa progression actuelle menace les milieux ouverts qui constituent l'habitat de prédilection de diverses espèces animales et végétales. L'enjeu des prochaines décennies consisterait donc à préserver, au mieux, les différents milieux ouverts. A cet effet, on constate que toutes les bêtes de somme (plusieurs milliers de têtes à la fin du siècle dernier) ont quasiment disparu du département tandis que le cheptel de bovin et de caprin a fortement régressé (JEAN 1937, SCEES-INSEE 1990). Après avoir également accusé

une forte diminution, l'élevage extensif d'ovin représente aujourd'hui la principale activité agricole qui se maintienne dans l'arrière pays des Alpes Maritimes (SCEES - INSEE 1990). La pression de pâturage exercée par les moutons est donc considérée comme le principal facteur d'entretien des espaces ouverts en milieu montagnard. Néanmoins, il n'apparaît pas suffisant pour contenir la fermeture des milieux, et l'espace forestier continue donc de progresser.

Les divers moyens de substitution actuellement employés pour le maintien des milieux ouverts tels que l'écobuage ou le débroussaillage, n'ont qu'un impact limité dans le temps et dans l'espace, s'avèrent difficiles à généraliser sur de vastes surfaces et représentent un coût financier important. Dans cette problématique de l'évolution des paysages, des modifications d'usage de l'espace qu'elle génère, mais également de l'évolution qualitative et quantitative des communautés de vertébrés terrestres qu'elle entraîne, les grands herbivores sauvages pourraient également contribuer, de façon naturelle, à l'entretien de ces milieux ainsi que le suggère BARBERO (1992). Ces espèces pourraient donc participer à une gestion dynamique des espaces naturels pour le maintien de la plus grande biodiversité possible. Elles pourraient également représenter un intérêt économique non négligeable pour des régions aujourd'hui déshéritées.



Fig. 8 : Répartition du bouquetin des Alpes *Capra ibex* dans le département des Alpes Maritimes (source: parc national du Mercantour).

Bien que succincte, cette présentation de la situation des ongulés sauvages dans les Alpes Maritimes met l'accent sur leurs facultés de développement. Ces espèces ont en effet enregistré une augmentation de leur effectif au cours de ces dernières décennies même si au préalable certaines ont dû faire l'objet de lâchers afin de pallier leurs disparitions anciennes. Cet accroissement numérique ainsi que spatial est également révélateur de leurs capacités d'adaptation à différents types d'habitat. Il témoigne de leur étonnante plasticité qui leur permet de se développer depuis les milieux méditerranéens jusqu'aux milieux montagnards. Le cerf et le chevreuil ne doivent plus être considérés comme des espèces exclusivement inféodées aux massifs forestiers de plaine et, à l'inverse, le chamois n'affectionne pas seulement les sites de hautes montagnes. Seul le bouquetin est actuellement cantonné au massif du Mercantour mais ailleurs l'espèce a démontré aussi ses possibilités de développement sur des zones autres que la haute montagne (CHOISY 1990).

Le recours aux lâchers pour favoriser le retour des ongulés n'est pas particulier aux Alpes Maritimes. De nombreux départements ont réalisé des opérations similaires pour différentes espèces (CUGNASSE & CHAPPIN 1992, KLEON et al. 1988, ...). Si les lâchers de mouflons peuvent être discutables car ils correspondent à une introduction, les réintroductions ou les renforcements participent à la reconstitution du patrimoine cynégétique et faunistique. Ils s'inscrivent ainsi dans l'enrichissement et la valorisation des milieux naturels.

D.S.

Remerciements

Je remercie J.-M. Cugnasse de l'Office national de la chasse pour la lecture critique du manuscrit.

Bibliographie

- BARBERO M. (1992). Evolution de la végétation et des paysages dans les Alpes du Sud. Quelle gestion pour les espaces! Bull. Mens. ONC, 167 : 6-12.
- BOUCHUD J. (1976). La chasse : 688-69 in DE LUMLEY H. La Préhistoire française - Les civilisations paléolithiques et mésolithiques de la France. Ed CNRS Tome I.
- CHOISY J.P. (1990). Le bouquetin des Alpes *Capra ibex* L. et les facteurs écologiques. Comparaison avec d'autres espèces. Bull. Mens. ONC, 144 : 27-37 et 145 : 13-23.
- CUGNASSE J. M. (1993a). Résultat de l'enquête sur le mouflon de Corse en France : statut et perspectives et d'avenir. Bull. Mens. ONC, 182 : 8-17.
- CUGNASSE J. M. (1993b). L'acclimatation du mouflon en France : la contribution des réserves de l'Office national de la chasse. Bull. Mens. ONC, 183 : 26-37.
- CUGNASSE J.M. (1994). Révision taxinomique des mouflons des îles méditerranéennes. Mammalia 58(3) : 507-512.
- CUGNASSE J. M. (sous presse). Le mouflon *Ovis gmelini musimon* en France : passé, présent et avenir. Actes du colloque SFEPM; Bourges, 15-16 octobre 1994.
- CUGNASSE J.M. et CHIAPPIN D. (1992). Statut ancien et actuel du chevreuil *Capreolus capreolus* dans le département du Gard, perspectives. Bull. Mens. ONC, 164 : 26-38.
- GAGNIERE S. (1940). Notes historiques sur le loup dans la région Vauclusienne. Mémoires de l'Académie de Vaucluse. Tome V : 145-201.
- HELMER D. (1991). La faune mammalienne : 115-139 in BINDER D. Une économie de chasse au Néolithique ancien; la grotte Lombard à Saint Vallier de Thiey (Alpes Maritimes). Ed. CNRS. Monographie du CRA n°5.
- HOUARD T. et SIMÉON D. (1992). Rôle des réserves dans la dissémination des ongulés. Bull. Mens. ONC, 167 : 47-49.
- INSEE-SCEES (1988). Inventaire communal des Alpes Maritimes. Communoscope.
- INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (1985-1986). Résultats du deuxième inventaire forestier du département des Alpes Maritimes. Ministère de l'agriculture et de la forêt. 170p.
- JEAN C. (1937). Monographie agricole des Alpes Maritimes. Statistique agricole de la France, 1929. Ministère de l'agriculture.
- JEANCARD R. (1951). Les Seigneuries d'Outre-Siagne. Ed. Robaudy-Robaudy Cannes.
- KLEIN F., TATIN D. et BOISEAUBERT B. (1988). Le cerf *Cervus elaphus* en France. Résultats de l'inventaire zoogéographique des massifs forestiers à cerfs (1985). Bull. Mens. ONC, 121 : 7-12.
- LÉONARD Y. et SIMÉON D. (1989). Le cerf élaphe dans les Alpes Maritimes. Rapport Technique. 79 p.
- ROSSI P. et TERRIER G. (1990). Lâchers de bouquetins des Alpes dans le Parco Naturale Argentera et le Parc national du Mercantour : premiers résultats. Bull. Mens. ONC, 151 : 37-42.
- SCEES - INSEE (1990). Recensement agricole 1988. Alpes Maritimes. Principaux résultats. Ministère de l'agriculture et de la forêt.
- SIMÉON D. (1993). Programme de renforcement de la population de chamois *Rupicapra rupicapra* du massif du Cheiron (Alpes Maritimes). Actes du symposium sur les techniques de capture et de marquage des ongulés sauvages; Mèze, Hérault, 20-22 mars 1990 : 323.
- SIMEON D., HOUARD T. (1992) Recensement aérien des ongulés en montagne. Bull. Mens. ONC, 167 : 32-34
- TERRIER G. (1992). Principales mesures techniques relatives au lâcher d'ongulés sauvages. Bull. Mens. ONC, 167 : 35-42.
- TOSI G., SCHERINI G., APPOLONIO M., FERRARIO G., PACCHETTI G., TOSO S. et GUIDALDI F. (1986). Modello di valutazione per la reintroduzione dello stambecco *Capra ibex ibex* L., 1758. Ricerche di biologia delle selvaggina n°77. Istituto Nazionale di biologia della Selvaggina.
- VERANY J.B. (1862). Zoologie des Alpes Maritimes. Statistiques générales du département.

Résumé

Le département des Alpes-Maritimes abrite actuellement 6 espèces d'ongulés sauvages dont le cerf *Cervus elaphus*, le chevreuil *Capreolus capreolus*, le bouquetin *Capra ibex*, le chamois *Rupicapra rupicapra*, le mouflon méditerranéen *Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp., et le sanglier *Sus scrofa*. Parmi ces 6 ongulés, le mouflon représente la seule espèce introduite avec un premier lâcher effectué dès 1950, le dernier datant de 1989. Il forme actuellement 6 populations distinctes. Présents au moins jusqu'au 16^{ème} siècle, le cerf et le chevreuil ont ensuite disparu du département. En conséquence, leur présence actuelle n'est due qu'à des réintroductions. Cinq lâchers de cerfs ont été réalisés entre les années 50 et les années 70. L'espèce constitue aujourd'hui 5 populations. Le premier lâcher de chevreuils date de 1936. Au cours de ces 4 dernières années, les translocations sont conduites à l'échelle de massifs et totalisent un peu plus de 450 individus. Actuellement, l'espèce occupe l'ensemble des vallées. Le chamois semble toujours avoir été présent dans les Alpes-Maritimes. Néanmoins, ses effectifs et sa répartition ont accusé des fluctuations. Une politique conséquente de mise en réserve dès les années 50 est à l'origine du développement de l'espèce qui se rencontre maintenant sur la plupart des massifs. Le sanglier occupe tout le département depuis le littoral jusqu'à la haute montagne. Il paraît également profiter des zones en réserve qui jouent probablement un rôle prépondérant dans son développement observé depuis la dernière décennie. Le bouquetin, espèce protégée à l'échelon national, se cantonne exclusivement sur la chaîne du Mercantour. L'extension de la population depuis le Parc naturel de l'Argentera en Italie et la réalisation par le Parc national du Mercantour d'opérations de réintroduction sont à l'origine d'un accroissement spatial et numérique de l'espèce dans les Alpes-Maritimes durant ces dernières années.

Summary

The present situation of wild ungulates in the Alpes-Maritimes département (France)

At the present time, the Alpes-Maritimes département is home to six species of wild ungulate: the red deer *Cervus elaphus*, the roe deer *Capreolus capreolus*, the alpine ibex *Capra ibex*, the chamois *Rupicapra rupicapra*, the Mediterranean mouflon *Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp. and the wild boar *Sus scrofa*. Of these six species, only the mouflon is an introduction, with a first releasing in 1950 and the last one in 1989. There are presently six distinct population groups. The red deer and the roe deer, present up to the 16th century, later disappeared from the département so that their presence today is the result of reintroduction. Five releasings of red deer were carried out from the 50's to the 70's. There are presently five population groups. The first releasing of roe deer took place in 1936. As of the last four years, population transfers have been done from one mountain range to another and have involved 450 animals. They are presently to be found in all the valleys. Even though the chamois seems to have always lived in the Alpes-Maritimes département, its numbers and range have fluctuated. Its present-day development is due to a major conservation scheme set up in the 1950's and the species can be found in most of the mountain areas. The range of the wild boar covers the whole Département, from the coast up to the high mountains. The animal also appears to frequent the reserve areas, a habit which has no doubt largely contributed to the increase of the species over the last decade. The alpine ibex, a species that has protected status throughout the whole of France, is only present in the Mercantour range. Its numbers as well as its range have expanded in the département over the last few years, thanks to arrivals from the neighbouring Argentera Nature Park in Italy and to releasings carried out by the Mercantour National Park authorities.

Resumen

Situación actual de los ungulados salvajes en la provincia de los Alpes Marítimos

La provincia de los Alpes Marítimos alberga actualmente a seis especies de Ungulados salvajes entre los cuales el ciervo común *Cervus elaphus*, el corzo *Capreolus capreolus*, la cabra montesa *Capra ibex*, la gamuza *Rupicapra rupicapra*, el muflón mediterráneo *Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp., y el jabalí *Sus scrofa*. De estos seis Ungulados, el muflón representa la única especie introducida, con una primera suelta efectuada en 1950, siendo la última de 1989. Constituye actualmente seis poblaciones distintas. Presentes por lo menos hasta el siglo dieciséis, el ciervo y el corzo han desaparecido después de la provincia. Como consecuencia su actual presencia se debe únicamente a las reintroducciones. Cinco sueltas de ciervos han sido realizadas entre los años 50 y 70. La especie constituye hoy en día cinco poblaciones. La primera suelta de gamuzas remonta a 1936. En el transcurso de estos cuatro últimos años, las translocaciones son conducidas a la escala de macizos y suman un poco más de 450 individuos. Actualmente la especie ocupa el conjunto de los valles. La gamuza parece haber siempre estado presente en los Alpes Marítimos. Sin embargo su efectivo y su reparto han acusado fluctuaciones. Una política consecuenta de puesta en reserva a partir de los años 50 ha originado el desarrollo de la especie que se encuentra ahora en la mayoría de los macizos. El jabalí ocupa toda la provincia desde el litoral hasta la alta montaña. Parece igualmente sacar provecho de las reservas que juegan probablemente un papel preponderante en su desarrollo, observado desde la última década. La cabra montesa, especie protegida en el ámbito nacional, se refugia única y exclusivamente en la cordillera del Mercantour. La extensión de la población desde el Parque nacional de Argentera en Italia y la realización por parte del Parque nacional del Mercantour de operaciones de reintroducción han originado un incremento espacial y numérico de la especie durante estos últimos años.